

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 01/06/2018 Date de révision: 01/06/2018 Remplace la fiche: 24/07/2017 Version: 4.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : MIGLYOL® 840

Nom chimique : acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol

N° CE : 271-516-3 N° CAS : 68583-51-7

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119979057-26-0003

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Ingrédient cosmétique

Utilisation industrielle

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

MSDS@ioioleo.de

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur Adresse e-mail de la personne compétente:

IOI Oleo GmbH Arthur-Imhausen-Str. 92 D-58453 Witten - Germany

T +49 40 280031-0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) Tel. : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la

: En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

classification

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol	(N° CAS) 68583-51-7 (N° CE) 271-516-3 (N° REACH) 01-2119979057-26-0003	-	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

01/06/2018 FR - fr 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut Premiers soins après inhalation

confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

: Enlever les vêtements sales. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver la Premiers soins après contact avec la peau

peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire Enlever les verres de contact. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. Rincer les

yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison

ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre

sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. des vapeurs irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte

contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer

conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les Mesures générales

vêtements. Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter des vêtements de Equipement de protection

protection (voir chapitre 8). Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de

l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour

Autres informations Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Précautions à prendre pour la manipulation. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

01/06/2018 FR - fr 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Conserver à l'écart de toute pourse d'impition. Ne pag fumer

toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection résistants aux produits chimiques. EN 374. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité étanches. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. Filtre A. Filtre A/P1.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Oter rapidement les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Appliquer une crème émolliente. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideCouleur: jaune clair.Odeur: inodore.Seuil olfactif: Non applicablepH: non déterminé

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : < -40 °C (1013 hPa; ASTM E 737-76)

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 342 °C (1013 hPa; ASTM E 737-76)

Point d'éclair : 185 °C (1013 hPa; AOCS Tn 1a-64)

Température d'auto-inflammation : 360 °C (1035-1040 hPa; EU Method A.15)

Température de décomposition : non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : < 0,001 Pa (20°C; Relation quantitative structure-activité (QSAR))

01/06/2018 FR - fr 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,92 g/cm³ (20°C; DIN 51757)

Solubilité : Eau: < 0,05 mg/l (20°C; pH 5,6-7,4; EU Method A.6)

Log Pow : 5,21 (méthode OCDE 123)

Viscosité, cinématique : 6,2 mm²/s (40°C; ISO 3104)

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Indications complémentaires

Indications complémentaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

lapin

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)		
DL50 orale rat > 2000 mg/kg (méthode OCDE 401)		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Read-across: CAS 151661-88-0; EU Method B.3)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,916 mg/l (6h; aérosols; (méthode OCDE 403))	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
	pH: non déterminé	
Indications complémentaires	: (méthode OCDE 404)	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

pH: non déterminé (méthode OCDE 405)

lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Read-across (méthode OCDE 406)

Cochon d'Inde

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

01/06/2018 FR - fr 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Indications complémentaires	: Test d'Ames: Pas d'indications d'activité mutagène. (méthode OCDE 471) Caractère mutagène (Test sur des cellules de mammifères): aberration chromosomiques négative (méthode OCDE 473) Mutagénicité (test sur cellules de mammifères) : micronucléus négatif
Cancérogénicité	(méthode OCDE 474): Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
acide decanoique, melange de diesters avec	l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	>= 1000 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 408)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
acide decanoique, melange de diesters avec	l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)
Viscosité, cinématique	6,2 mm²/s (40°C; ISO 3104)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)	
CE50 Daphnie 1 > 2,4 mg/l (48h; Daphnia Magna; EU Method C.2)	
NOEC chronique crustacé >= 0,02 mg/l (21d; Daphnia Magna; Read-across: CAS 853947-59-8; (méthode OCDE	
EC10, activated sludge, domestic >1099 mg/l (3h, EU Method C.11, Read-across: CAS 853947-59-8)	

12.2. Persistance et dégradabilité

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	82 % (28d; EU Method C.4-C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH) < 17	
Log Pow	5,21 (méthode OCDE 123)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)	
Log Koc 4,511 (Relation quantitative structure-activité (QSAR))	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol (68583-51-7)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

01/06/2018 FR - fr 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR		IMDG	IATA	ADN	RID
14.1.	Numéro ON	U			1
Non ap	plicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2.	Désignation	officielle de transport de l'C	NU		•
Non ap	plicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3.	Classe(s) de	e danger pour le transport			•
Non ap	plicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4.	Groupe d'er	nballage	•		•
Non ap	plicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5.	Dangers po	ur l'environnement	•		•
Non ap	plicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
-		Pa	s d'informations supplémentai	res disponibles	1

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

acide decanoique, melange de diesters avec l'acide octanoique et le propyleneglycol n'est pas sur la liste Candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision générale.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
9.1	Propriétés physiques et chimiques	Modifié	
11	Informations toxicologiques	Ajouté	
12.	Autres informations	Ajouté	

01/06/2018 FR - fr 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

		écotoxicologiques		
Γ	15	Évaluation de la sécurité	Modifié	
		chimique		

Abréviations et acronymes:

Abreviations e	acionymes.	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)	
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)	
	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)	
CAS	Chemical Abstract Service	
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
EC50	Concentration médiane effective	
IATA	International Air Transport Association	
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
FDS	Fiche de données de sécurité	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
ATE	Estimation de la toxicité aiguë	
BCF	Facteur de bioconcentration	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum	
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses	
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses	
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques	
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
STP	Station d'épuration	
TLM	Tolérance limite médiane	

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Indications du productuer.

Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH

Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim Postfach 1451 64345 Griesheim

Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500

Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Dagmar Hofmann

KFT SDS EU 06

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

01/06/2018 FR - fr 7/7